Dissertation philosophique, programme BL

Conception HEC Paris

Session 2024

1 – Le sujet

Devenir citoyen

2 – Barème, attentes du jury

314 copies corrigées cette année, la moyenne est de 10,89 pour un écart type de 4,03.

L'épreuve de philosophie du concours n'est pas adossée à un barème de correction, mais elle conditionne un certain nombre d'attentes. Sur un plan général, ces attentes se résument (a) au traitement effectif du sujet et non pas seulement de son thème, (b) à la rigueur de la construction de l'argument, (c) à la précision et à la propriété des références convoquées, ou encore des expériences ou des faits invoqués et (d) à la correction, voire à l'élégance de la langue.

Ces attentes se déclinent sans doute selon les exigences singulières du sujet proposé, mais elles constituent le cadre général d'évaluation des prestations écrites des candidats.

3 – Remarques de correction

Si l'épreuve a donné lieu à des travaux de grande qualité, l'apparente simplicité de l'intitulé du sujet a décontenancé bien des candidats, comme en témoignent les difficultés qu'ils ont éprouvées à le problématiser et à lui donner sa pleine mesure philosophique. Beaucoup de copies proposaient ainsi un traitement purement juridique du syntagme et se limitaient, pour l'essentiel, à énumérer les différentes conditions d'accès à la citoyenneté et à souligner leur variabilité selon les temps et les lieux. Une telle démarche n'est certes pas dénuée de signification, ayant notamment le mérite de mettre en relief les processus d'exclusion qui constituent l'envers de la citoyenneté. Cependant, c'est une démarche qui repose sur une conception pour le moins réductrice de la chose, la citoyenneté se trouvant alors ramenée à un simple statut qui s'acquiert mécaniquement, à un titre qui échoit au citoyen de l'extérieur et non une activité, voire une vertu qu'il lui reviendrait d'exercer. Aussi la citoyenneté a-t-elle été, dans de nombreuses copies, caractérisée par les droits qu'elle offre plutôt que par les devoirs qu'elle impose, comme en témoigne, entre autres choses, l'absence quasi-complète de toute référence à l'idée de *civisme*. Que le citoyen puisse participer à l'élaboration des lois et ne soit pas seulement voué à leur obéir, qu'il soit même appelé à s'impliquer activement dans la vie de la cité, ne serait-ce que par le biais du débat démocratique, ce sont là des idées qui ont trop rarement figuré dans les copies.

Une définition restrictive de la citoyenneté bridait immanquablement la réflexion et faisait en effet obstacle à son approfondissement. Elle affectait également le sens attribué à la notion

de « devenir » et lui conférait une portée injustement limitée. Car si la citoyenneté n'est rien d'autre qu'une qualification juridique, il suffit de satisfaire aux critères requis (nationalité, âge, etc…) pour obtenir le titre ou jouir du statut. Suivant une telle perspective, le processus désigné sous le syntagme « Devenir citoyen » ne pouvait s'entendre qu'en un sens résolument passif, sans aucune référence à l'œuvre d'un individu ni au fruit de son activité. Souvent choisie, la perspective restrictive interdisait d'envisager qu'il nous appartienne de nous *faire* citoyens ou d'y envisager un mérite. La titrisation de la citoyenneté en fait un attribut tout extérieur à l'individu politique réel, accordé par l'État ou par une instance administrative en fonction de critères sur lesquels le propre d'une volonté n'a aucune prise. Certaines copies ont ainsi bien pu déplorer le fait que la citoyenneté s'hérite au lieu de se mériter ; mais une telle critique n'est pertinente que si l'on a au préalable fautivement réduit la signification de cette qualité pour n'en retenir que la dimension étroitement juridique.

Un défaut relativement récurrent des copies aura également été celui d'une narrativité moralisatrice qui se cantonnait à recenser les qualités du « bon citoyen » à qui il revient « d'avoir des valeurs », « de s'engager », « de s'impliquer » – sans qu'on sache véritablement ce que sont ces valeurs, où elles s'originent, ni quelles peuvent être les modalités sociales ou politiques d'une « implication » ou d'un « engagement ». Portée à l'excès, cette perspective conduisaient les copies à identifier citoyenneté et indignation, selon le vocabulaire des normes morales les plus lénifiantes. Ce faisant, les copies posaient la citoyenneté sur le mode presque exclusif de l'appartenance à une collectivité dont on partage les valeurs et les représentations, comme si elle n'était qu'une qualité assignée à tout homme en tant « qu'animal politique » éventuellement rattachée, artificiellement, à l'idée des droits de l'homme.

Or devenir citoyen, ce n'est pas seulement être dans une cité, appartenir à une cité, habiter une cité mais c'est devenir membre d'une communauté politique. Mais comment penser ce processus ? Comment se fait cet apprentissage, s'agit-il d'une *formation* ? Comment se produit ce changement de l'homme au citoyen, s'agit-il d'une *dénaturation* ? Comment passe-t-on de l'expression d'une volonté individuelle à celle d'une volonté générale ? Comment, à cet égard, pense-t-on le rapport de la partie au tout ? Rousseau était ici bienvenu, non pas seulement celui du *Second discours* ou du *Contrat social*, mais aussi celui de la *Lettre à d'Alembert,* où est examiné le rôle des fêtes républicaines dans lesquelles le sujet est à la fois acteur est spectateur[1]. Malheureusement, on a observé que, à quelques exceptions notables, Rousseau est pensé dans les termes de la problématique de Hobbes et le contrat dans ceux d'un calcul qui concentre dans les mains de l'État tous les attributs de la souveraineté et notamment la garantie de l'ordre public. Peu de copies exposaient la spécificité du contrat rousseauiste, pour lequel les deux parties n'existent pas antérieurement à la constitution du peuple. La notion d'alinéation était donc comprise comme le fait de l'autorité du souverain et très peu comme l'acte intérieur d'une transformation de soi – ce qui aurait permis de penser la citoyenneté en termes d'identité et non pas seulement d'appartenance à une communauté nationale.

Les copies qui ont su éviter l'écueil d'une précipitation définitionnelle et rapidement approfondir l'analyse du sujet, n'ont toutefois pas été rares. Certaines ont songé à interroger la citoyenneté comme une relation possible entre les hommes et non pas seulement comme une relation entre les hommes et une souveraineté qui, en donnant des droits, confisquerait en même temps la liberté. Quand le caractère de processus de la citoyenneté a été perçu, il a souvent été pensé dans l'horizon de la distinction entre puissance et acte et dans des termes exclusivement temporels, « devenir » étant alors envisagé comme un processus dynamique qui permettrait de passer d'un statut de citoyen passif (juridique) à un citoyen actif (politique).

[1] « J'entends déjà les plaisants me demander si, parmi tant de merveilleuses instructions, je ne veux point aussi, dans nos Fêtes Genevoises, introduire les danses des jeunes Lacédémoniennes ? Je réponds que je voudrais bien nous croire les yeux et les cœurs assez chastes pour supporter un tel spectacle, et que de jeunes personnes dans cet état fussent Genève comme à Sparte couvertes de l'honnêteté publique. »

Le problème était alors que ce processus dynamique était référé à l'initiative d'une volonté individuelle ou bien encore d'un désir et réduit à une pure et simple contingence.

Quand en revanche elles ont été approfondies, certaines distinctions conceptuelles se sont à cet égard révélées éclairantes :

• la figure du citoyen pouvait d'abord être opposée à celle du sujet. En effet, là où le second est assujetti au pouvoir du suzerain et se plie docilement à sa volonté, le premier, lui, exerce une manière de pouvoir – dont la variété des colorations peut être ordonnément décrite, qu'il s'agisse du vote ou de la participation effective à l'exercice du pouvoir – et participe, au même titre que ses concitoyens, au gouvernement de la cité. Pour reprendre la formule d'Aristote, il est « tour à tour gouvernant et gouverné », cette alternance garantissant sur un mode dynamique l'égalité entre les citoyens. Ici, naturellement, une réflexion sur l'idée communauté civile et politique constituait un développement souhaitable et parfois bien conduit ;

• le citoyen pouvait également être distingué de l'homme. A cet égard, les références récurrentes à la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* n'ont pas toujours été suffisamment exploitées et ont même souvent été fautives, tant les copies ont trahi une tendance à assimiler ces deux termes. Or ils n'ont ni la même extension ni la même compréhension : si le citoyen se définit par son appartenance à une collectivité particulière et exclusive (on est toujours citoyen de telle cité ou de tel État), le concept d'homme, lui, qualifie un genre universel qui inclut tous les membres de l'humanité. Les identifier l'un à l'autre, c'était donc confondre deux instances bien distinctes et occulter le conflit qui peut les opposer – s'il est vrai, comme le dit Rousseau, « qu'il faut opter entre faire un homme ou un citoyen car on ne peut faire à la fois l'un et l'autre » (*Émile*, Livre I). Le « devenir citoyen » pourrait, à la lumière de cette distinction, être compris comme une véritable altération, voire une dénaturation de l'homme, profondément modifié en son être. D'où, dès lors, la question de l'essentialité de la qualification sociale et politique ;

• enfin, la distinction entre être et devenir pouvait être largement sollicitée. Car penser la citoyenneté sur le mode du devenir, c'est précisément suggérer qu'elle n'est pas un état ou un statut qui nous est donné une fois pour toutes mais plutôt un processus nous mettant et mettant le réel en question, voire une tâche qu'il nous revient d'accomplir comme « par devoir ». Pour reprendre l'heureuse expression trouvée dans une copie, devenir citoyen exige une « révolution éthique » : cela n'est authentiquement possible que si l'individu cesse de se considérer comme un tout autosuffisant et se perçoit comme une simple partie parmi d'autres d'un tout qui le dépasse, mais le qualifie en retour essentiellement.

Des analyses intéressantes ont ainsi concerné la pluralité des processus générateurs d'une citoyenneté qui ne se pense jamais en bloc, mais avec des nuances qui en font la réalité la plus concrète. On peut certes être citoyen de manière minimale : obéir à la loi pour avoir en contrepartie la sécurité, et, à cet égard, la cité apparaît comme un moindre mal pour garantir liberté et tranquillité (en référence, souvent, au *Léviathan*). Mais on a aussi pu penser une consistance du processus politico-génétique le faisant apparaître comme jamais achevé, la citoyenneté doit être distinguée de la simple sociabilité. Ici, le rôle de l'éducation acquérait un accent tout particulier, qu'on se référât aux parents, aux coutumes ou aux lois (avec Platon et *Les Lois*, notamment, qui ont parfois permis de poser la question de l'homogénéisation des individus.

Il s'agissait évidemment d'interroger les différents degrés de la citoyenneté au lieu de prendre en bloc un statut univoque. Car on peut être plus ou moins citoyen et cette distinction interne au concept n'était pas à comprendre seulement dans les termes d'une opposition entre intérieur et extérieur ou à travers l'idée d'un passage, mais aussi dans ceux d'un statut conquis en fonction de critères très variables, relatifs et fluctuants. On a pu toutefois trouver dans les copies des analyses intéressantes sur une sorte de drame évolutif de la citoyenneté, comme lorsque, par exemple, on a évoqué le risque d'une dilution du sentiment de la citoyenneté en référence à Tocqueville et à la naissance de l'individualisme ; ou à l'inverse un risque de

disparition de la liberté privée au bénéfice d'une citoyenneté publique et abusive, comme lorsqu'on est enjoint à « être citoyen » en *chacun* de ses actes, la citoyenneté envahissant

alors jusque la sphère privée (on a pu voir à ce propos dans les copies des références à H. Arendt et à l'analyse du totalitarisme, mais aussi, en de plus rares occurrences, l'idée d'une abolition de la frontière entre l'espace public et l'espace privé avec Nina Eliasoph et *L'évitement du politique*. En fait, si l'idéal démocratique ne se réalise pleinement que par ce qui se joue dans l'espace public, il faut apprendre à penser cet espace et, notamment, interroger le statut des médias de masse et des réseaux informatiques, le statut de citoyen pouvant être atteint en son cœur. Assurément, la justice et les fins générales du public sont inséparables de la *publicité*, mais il faut pourtant bien que les participants parviennent à faire effectivement usage de leurs capacités intellectives et délibératives dans les discussions publiques, qui présentent le risque d'une *reféodalisation* de la sphère publique (ici, on a à juste titre fait d'Habermas un fin lecteur de Kant).

*

La dissertation philosophique n'est pas un exercice de spécialité, mais c'est un exercice raisonnablement savant, qui mobilise des connaissances – aucune n'est requise en particulier, mais un candidat au concours a suivi en hypokhâgne et en khâgne un enseignement généraliste substantiel et il est réputé *cultivé* – ainsi que des qualités rhétoriques et d'expression.

Bien des candidats réunissent ces qualités et s'acquittent de l'exercice avec bonheur, démontrant par le fait qu'il s'agit d'une épreuve dont les exigences sont fort bien ajustées à l'enseignement reçu.

4 – <u>Conseils aux futurs candidats</u>

Parfaitement indissociables les uns des autres, deux types de conseils sont utiles aux candidats, les premiers concernant la forme de leurs travaux, les seconds leur fond.

- Pour ce qui concerne la forme de la dissertation, il faut :

• s'attacher à une lecture précise de l'intitulé du sujet, dont il ne s'agit pas de définir chaque terme en lui-même et pour lui-même, mais de saisir l'unité signifiante en le considérant comme un syntagme dont les éléments sont solidaires ;

• avoir une utilisation précise des textes, résultant d'une lecture de première main et garantissant une restitution attentive et directe des pensées, des mots et des concepts utilisés par les auteurs convoqués. À cet égard, il ne faut jamais se contenter d'une phrase « emblématique » d'un auteur ou d'une généralité puisée dans un corpus incertain, mais bien prendre le temps de développer la pensée à laquelle on s'adosse sur le point précis qui intéresse la dissertation, non pour en faire état, seulement, mais pour nourrir le cheminement de réflexion dont la dissertation est la réalisation ;

• dans le cours du développement, essayer de revenir avec mesure au sujet, non pas pour rappeler au correcteur qu'on l'a bien entendu, mais pour montrer à chaque étape comment, progressivement, on en exploite les opportunités théoriques ;

• avancer de manière toujours critique, c'est-à-dire interroger et élucider les présupposés de ses propres affirmations, dans le cours du développement. Symétriquement, cela revient, non à juxtaposer les doctrines convoquées, mais à les discuter, à la fois en elles-mêmes et l'une

relativement à l'autre (la démultiplication des références doctrinales restant, comme telle, un principe de confusion de la pensée et nullement la preuve d'une culture philosophique maîtrisée).

- Pour ce qui concerne le fond de la réflexion :

• tout, dans la dissertation, dépend de la lecture et de l'interprétation du sujet. Par « interprétation », on n'entend pas une manière arbitraire ou relative d'en comprendre le sens, mais la détermination des opportunités théoriques qu'offre son intitulé. C'est aussi ce qu'on appelle « problématisation du sujet », à quoi il faut être particulièrement attentif, et qui concerne l'horizon théorique sur lequel on souhaite projeter ses analyses ;

• ainsi, en l'occurrence : « Devenir citoyen », ce n'est ni « La citoyenneté », ni *seulement* « Quelles sont les conditions d'acquisition de la citoyenneté ? », mais, d'emblée, une manière de poser la citoyenneté comme processus impliquant le sujet social et politique aussi bien dans la sphère publique que dans sa qualification propre, non pas tant privée qu'essentialisante – comme le donne à concevoir la formule aristotélicienne souvent reprise dans les copies : « l'homme est un animal politique ». Tous les candidats n'ont pas su identifier le périmètre théorique d'un questionnement sur l'inscription de la citoyenneté dans un devenir, ni la dynamique sociale, politique et même métaphysique qu'induit une telle inscription, si tant est qu'en devenant « citoyen » on achève ou parachève quelque chose qui porte le nom « homme ».
Mais beaucoup de candidats sont parvenus à exploiter très opportunément l'intitulé qui leur était proposé et le jury est d'autant plus heureux de les en féliciter qu'il estime que leurs copies auront, lors de la session 2024 du concours, été meilleures que celles des années précédentes, à la fois sur le plan de la construction de la démarche et de l'usage des références ; et sur celui des références aux textes de la tradition de la philosophie politique classique, souvent connus et faisant l'objet d'analyses plus approfondies.